

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE

Aux contribuables de la susdite municipalité

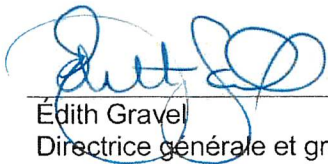
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,  
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité:

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 22 novembre 2023, a été adopté le règlement 228-2021-2 modifiant le règlement 228-2021 déterminant l'heure et les jours de tenue des sessions ordinaires du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.

La copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 30<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.



Edith Gravel  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné(e), Mickaël Tuilier, directeur(trice) général(e) et greffier(ière)-trésorier(ière) de la Municipalité de Saint-Donat certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 5 décembre 2023, entre 8 h 30 heures et 16 heures. 30

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 décembre 2023.



Signature